

BUDGET 2011 de la Ville de Montpellier

La non augmentation des taux d'imposition

Le maintien du bouclier social

L'évolution des dépenses de personnel plafonnée à 1,7 %

114 millions d'euros de dépenses d'équipements pour 2011

400 euros de dépenses d'investissement par habitant

Un recours à l'emprunt plafonné à 60 % des dépenses d'équipement

Budget 2011 : le choix de l'action pour et avec les Montpelliérains

Lors du débat d'orientation budgétaire du 8 novembre dernier, la municipalité a donné un signe fort en direction des montpelliérains et des acteurs du monde économique : le budget 2011 de la Ville de Montpellier sera ambitieux tant sur les politiques publiques que sur ses fondamentaux financiers.

Dans le périmètre d'actions de la Ville soumise à une évolution démographique importante, l'offre de services publics se doit de satisfaire tous les besoins des montpelliérains, avec toujours plus d'efficience.

En outre, dans un contexte accru de contraintes sur les finances publiques, la Ville de Montpellier fait le choix volontariste de maintenir en 2011 sa politique d'investissement et de commande publique qui représente l'équivalent de 2500 emplois directs et indirects.

Ce budget, d'un montant de 452,3 millions d'euros a été établi selon les 3 piliers suivants lui permettant de générer une dynamique vertueuse :

- ❖ Une **fiscalité constante** accompagnée de la poursuite du bouclier social
- ❖ Une **maîtrise de l'évolution des charges** de fonctionnement
- ❖ Un **recours à l'emprunt respectant les fondamentaux** financiers de la collectivité.

8^{ème} Ville de France, Capitale régionale, Montpellier doit être exemplaire dans la gestion des deniers publics.

Entreprenante, cohérente, attractive et juste, Montpellier poursuivra en 2011 sa politique volontariste plaçant l'humain au cœur de l'urbain.

Sommaire

Budget 2011 : le choix de l'action pour et avec les Montpelliérains p 1

Les grandes tendances du budget 2011 p 3

UNE TARIFICATION ET DES MOYENS DE PAIEMENT AU PLUS PROCHE DES USAGERS
LES DEPENSES REELLES TOTALES DE LA VILLE FONT APPARAÎTRE 4 POSTES PRINCIPAUX
LE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

2011 : Montpellier confirme sa place de capitale régionale et poursuit ses actions au plus près des citoyens p 5

MONTPELLIER : UNE CAPITALE REGIONALE QUI S'ASSUME
MONTPELLIER : CAPITALE DES DROITS, DES DEVOIRS ET DES POSSIBLES

BP 2011 de la Ville de Montpellier : une volonté de gérer efficacement les finances publiques locales p 27

LES FONDAMENTAUX DU BUDGET PRIMITIF 2011
LES RESSOURCES DU BUDGET PRIMITIF 2011
LES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2011 : PRIORITE AUX DEPENSES DIRECTEMENT CREATRICES D'EMPLOIS

Les grandes tendances du budget 2011

- la non augmentation des taux d'imposition
- le maintien du bouclier social
- l'évolution des dépenses de personnel plafonnée à 1,7 %
- 114 millions d'euros de dépenses d'équipements pour 2011
- 400 euros de dépenses d'investissement par habitant
- un recours à l'emprunt plafonné à 60 % des dépenses d'équipement

UNE TARIFICATION ET DES MOYENS DE PAIEMENT AU PLUS PROCHE DES USAGERS

En 2011, la Ville s'attachera à fournir un effort particulier en adaptant les tarifs des services municipaux aux ressources des familles avec notamment :

- **Pour les Cantines Scolaires** : une diminution de 2 % sur les trois premières tranches des revenus les plus faibles, aucune évolution pour les trois tranches médianes et enfin augmentation de 1 % pour la dernière tranche, du tarif des repas délivrés dans les écoles par les Restaurants Scolaires en 2011, même si une hausse du coût des denrées et matières premières de 3 % est prévue.



La Ville fait donc ici **acte de justice sociale sans augmenter le niveau de recettes** liées aux tarifs des restaurants scolaires qui resteront **stables en 2011** par rapport à 2010.

- **Pour la Carte d'abonnement aux Maisons Pour Tous** : une baisse de 8 euros à 7 euros du fait de la mutualisation des moyens au 1^{er} janvier 2011.

Elle maintiendra par ailleurs les tarifs :

- **des Jardins Familiaux** : ces terrains mis à la disposition des Montpelliérains sont de véritables lieux de rencontres, de vies et d'échanges intergénérationnels.
- **De la Carte Été Jeunes** : cette carte permet aux jeunes Montpelliérains d'accéder à une trentaine d'activités culturelles, sportives ou de loisirs à pratiquer dans la Ville.
- **De la Carte Montpellier Sports** : elle permet aux jeunes Montpelliérains d'accéder aux activités encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville, tout au long de l'année, dans plus de 50 disciplines.
- **De la Carte Pass Agglo à la Serre Amazonienne** : une diminution d'environ 8 % du tarif plein adulte pour les titulaires de cette carte est envisagée en 2011.

➤ **Enfin, à compter de fin Janvier 2011, les moyens de paiement mis à disposition des usagers de la Ville de Montpellier connaîtront une avancée significative.** La possibilité de payer en ligne et par serveur vocal les dépenses concernant les restaurants scolaires et la petite enfance leur sera proposée.

LES DEPENSES REELLES TOTALES DE LA VILLE FONT APPARAITRE 4 POSTES PRINCIPAUX

RENOUVELLEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAINS	16%
ENVIRONNEMENT	14%
SOLIDARITE	14%
EDUCATION JEUNESSE	13%

LE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements 2011 permettront la poursuite ou le lancement des programmes suivants :

ACTION FONCIÈRE
 AVENUE DE L'EUROPE
 AVENUE RAYMOND DUGRAND
 BOULEVARD NINA SIMONE/MIRO
 CAMPUS
 CARREFOUR FONTCOUVERTE/CHASSEURS
 CARREFOUR VANIERES/PAGNOL
 CPA GRAND CŒUR
 CPA PETIT BARD CÉVENNES
 CRECHE CONSULS DE MER
 CRECHE JOSÉPHINE BAKER
 FUTURE MAIRIE
 GARE ST ROCH
 GROUPE SCOLAIRE OVALIE
 GROUPE SCOLAIRE LES GRISETTES
 GROUPE SCOLAIRE RÉPUBLIQUE
 GROUPE SCOLAIRE ZAC MALBOSC 2
 LA PANACÉE
 PARC DES GRISETTES
 PARC MALBOSC
 PARKING FUTURE MAIRIE
 PLACE TRITONS
 PLAN ÉCOLE RÉUSSITE
 PONT DE LA RÉPUBLIQUE
 PRÉVISIONS ALERTES CRUES
 RÉSEAUX VERTS
 TRAVAUX CONNEXES 3ème LIGNE DE TRAMWAY
 TRAVAUX ENTERREMENT CONTENEURS
 TRAVAUX ROCKSTORE
 ZAC CONSULS DE MER EXTENSION
 ZAC NOUVEAU ST ROCH

2011 : Montpellier confirme sa place de capitale régionale et poursuit ses actions au plus près des citoyens

MONTPELLIER : UNE CAPITALE REGIONALE QUI S'ASSUME

1 - Montpellier : une ville entreprenante

Montpellier ne subit pas ses mutations, elle les impulse. Ce refus de la fatalité se décline en plusieurs actions phares :

- Le logement
- L'action foncière
- Les programmes d'aménagement
- La mairie de Montpellier
- Le savoir et la recherche

• **LE LOGEMENT : TOUJOURS UNE PRIORITE**

Aujourd'hui **8^{ème} ville de France**, Montpellier est l'une des rares villes dont **la population augmente** de façon ininterrompue depuis une cinquantaine d'années ; sur cette période, sa démographie a plus que doublé.

Du fait de sa forte croissance démographique, la Ville a réalisé **d'importantes acquisitions foncières** au cours de ces dernières années, développant la ville vers le sud et la mer.

Parc Georges Charpak, Jacques Cœur, Richter, Parc des Grisettes, jardins de la Lironde, Consuls de mer, Odysséum, Hippocrate ... à terme ce sont **20 000 logements**, dont 5 000 logements sociaux, qui **seront construits d'ici 2015** sur l'ensemble des ces quartiers.



En 2011, ce sont **20,1 M€** qui seront investis dans le développement des quartiers, avec notamment :

- Consuls de Mer	5,0 M€
- Avenue Raymond Dugrand	3,2 M€
- Nouveau Saint Roch	2,4 M€
- Avenue Nina Simone	1,2 M€

✓ LE DISPOSITIF CLE MONTPELLIER LOGEMENT MAINTENU



La Ville de Montpellier a **mis en place** dès 2008 et à titre expérimental **un dispositif d'aide** en direction **des jeunes actifs** afin de leur permettre **d'accéder à leur premier logement**. Cette aide est une avance remboursable sans intérêts, destinée à financer le premier loyer, ou les premiers équipements indispensables à l'installation dans le logement, ou le dépôt de garantie.

La Ville affirme son objectif de **faciliter l'accès au logement** de tous ses habitants dans les meilleures conditions possibles, et maintient en 2011 cette aide qui pourra être élargie ultérieurement à d'autres catégories de personnes.

Coût du dispositif en 2011 : 0,1 M€

• L'ACTION FONCIERE

La politique d'action foncière s'illustrera tout d'abord par une enveloppe de 7,4 M€ pour acquérir des parcelles à fort potentiel pour le développement et le renouvellement de la Ville.

Au-delà de ce dispositif, la Ville de Montpellier s'est engagée dans une politique visant à **favoriser l'accession à la propriété** de ménages dont les ressources ne permettent pas ou difficilement l'acquisition d'un logement dans le secteur privé.

Celle-ci permet, selon différentes modalités, de **proposer des logements à un coût minoré** par rapport aux prix du marché obligatoirement situés dans les Zones d'Aménagement Concertés (ZAC) de la Ville de Montpellier.

✓ **L'Accession aidée / Le Prêt Pass Foncier**

La Ville de Montpellier apporte une aide au foncier qui permet de minorer le prix de vente du logement. Le Prêt Pass Foncier permet aux accédants de bénéficier d'un prêt à remboursement différé accordé par un collecteur Action Logement (1% logement). Celui-ci est complémentaire des autres prêts aidés à l'accession (dont le Prêt à taux zéro).

La Ville de Montpellier labellise les opérations proposées par les promoteurs immobiliers qui bénéficient du Prêt Pass Foncier et attribue une aide forfaitaire aux ménages.

La Ville poursuivra sa politique d'action foncière pour **modérer la spéculation immobilière** à Montpellier.

Au total, toutes actions confondues, l'action foncière de la Ville de Montpellier représente un investissement de 13 M€ par an.

• LES PROGRAMMES D'AMENAGEMENTS

Montpellier se transforme, Montpellier grandit, mais au delà d'une simple croissance, c'est un **développement humain** pour la ville qui est recherché. **L'aménagement de nouveaux lieux** de vies conviviaux **reste un des objectifs** de la Ville de Montpellier.

Les nouveaux quartiers côtoient les anciens, qui sont réhabilités, embellis et réaménagés dans le but d'améliorer la vie des habitants de ces quartiers.

La construction de ces nouveaux quartiers est réalisée dans **une démarche éco-responsable**.

Ces nouveaux lieux de vies s'articuleront entre autre autour :

- ✓ **De l'extension de la ZAC Consuls de Mer** : le quartier s'étend désormais de l'autre côté du Pont Zuccarelli (**6M€ en 2011**).

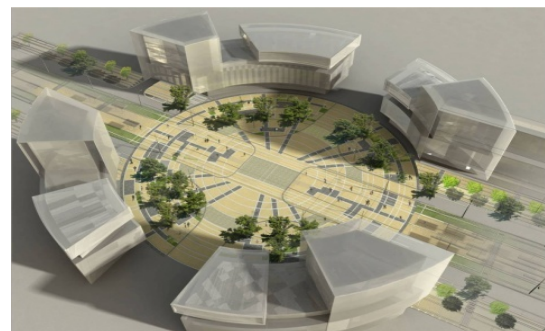
Situé en rive droite du Lez dans la continuité d'Antigone, le quartier des Consuls de Mer offre à Montpellier une **nouvelle façade sur son fleuve** en prolongeant et en redonnant une cohérence au tissu urbain de cette partie de la ville.

Aménagé sur un secteur occupé principalement depuis le début du siècle par des usines et des entrepôts relocalisés sur des parcs d'activités mieux adaptés, il recompose une trame urbaine d'avenues et de rues prolongeant celles qui préexistaient.

Le quartier est composé de petits immeubles de ville aux façades colorées très différenciées les unes des autres, regroupées autour de cours intérieures. Une esplanade publique végétalisée et une large promenade en quai le long du Lez apporteront à ce quartier un **environnement urbain à la fois convivial et méditerranéen**.



- ✓ **De l'Avenue Raymond Dugrand (3,2M€ en 2011)** : axe majeur de développement vers la mer. C'est un projet labellisé éco-cités par le ministère de l'Ecologie.



- **LA MAIRIE DE MONTPELLIER**

En septembre 2011, les Montpellierains découvriront leur nouvelle mairie, accueillante, ouverte, privilégiant la qualité thermique du bâtiment et le recours aux énergies renouvelables s'insérant dans un parc paysagé de quatre hectares. **Cet ouvrage sera en 2011 financé dans sa totalité.**



Crédits alloués : 24,5 M€ en 2011 pour l'achèvement de ce chantier.

- **MONTPELLIER : CAPITALE DU SAVOIR ET DE LA RECHERCHE**

- ✓ En 2011, la Ville de Montpellier poursuit **le projet CAMPUS** qui vise à lancer un grand programme de rénovation et de construction immobilières **destiné à moderniser l'université montpelliéraine** et à **renforcer les pôles d'excellence** existants mais aussi à conforter l'animation culturelle et la vie étudiante sur le campus. La vision du campus de Montpellier s'affirme comme **novatrice, éco responsable**, ouverte à la mixité et profondément intégrée dans la Ville.



- ✓ La Ville de Montpellier poursuivra également l'étude de développement de **la Cité Hippocrate**. Ce lieu muséographique dédié au corps humain permettra de contribuer à mettre « de l'humain dans l'urbain ». La Cité Hippocrate ne sera pas un musée de médecine, mais la « **Villette du corps humain** », une présentation vivante, portée par les technologies numériques pour donner à tous la possibilité de saisir l'inimaginable.

2 - Un travail déterminant dans les quartiers

La Municipalité poursuivra en 2011 son action de mise en cohérence des quartiers qui composent la ville avec pour objectif de développer encore les lieux de vie, maillés de services publics de proximité.

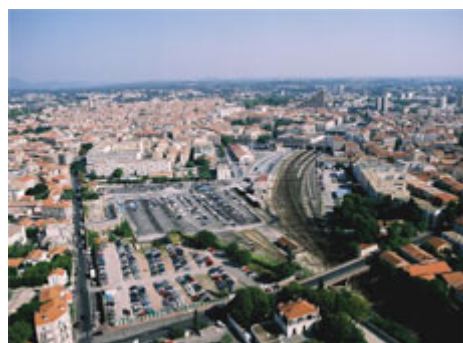
Différentes actions phares pour 2011 garantiront cette cohérence territoriale :

- Le renouvellement urbain
- La rénovation urbaine
- La lutte contre les inondations
- Le soutien à l'emploi
- Le développement économique
- Le déplacement en Ville

• LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Renouveler les quartiers existants, les mettre en cohérence avec le développement de la Ville se traduira notamment en 2011 par la poursuite de la **ZAC du Nouveau Saint Roch et du projet de reconversion du site de l'EAI**.

L'aménagement du Nouveau Saint-Roch constitue la plus importante opération d'aménagement (2,4 M€ en 2011) lancée en centre-ville depuis la réalisation d'Antigone, dans les années 1980. Elle doit permettre à la fois d'adapter la gare SNCF à l'arrivée du TGV et de revaloriser le tissu des faubourgs situés au sud de l'Ecusson en y greffant un quartier neuf.



Le projet, confié à Paul Chemetov et Emmanuel Nebout, crée une nouvelle place de la gare et déploie un arc d'immeubles résidentiels face à un parc public de plus d'un hectare. L'opération prévoit également le triplement de la gare et la création d'un pôle d'échanges où convergeront les trois lignes de tramway de l'Agglomération.

Cette démarche représente **une nécessité économique autant qu'un impératif écologique**.

La Ville envisage par ailleurs de requalifier les 26 hectares de l'ancien site de l'EAI en plein cœur de la Ville. 2011 verra la poursuite de ce grand projet d'aménagement urbain.

• LA RENOVATION URBAINE

Montpellier poursuit son **Programme de Requalification Urbaine (PRU)** de 5 quartiers prioritaires pour un montant de **6,8 M€**.

- Sud Ecusson
- Gare
- Laissac et Gambetta
- Figuerolles
- Nord Ecusson

L'opération concerne un territoire plus large puisqu'il comprend aussi les faubourgs qui l'entourent : Les Aubes, les Beaux-Arts, Boutonnet, les Arceaux, Figuerolles, Gambetta-Clemenceau, Gares - nouveau Saint-Roch, Antigone et Mermoz.

Les objectifs de la Ville sont :

- L'**amélioration** des conditions de logement
- L'**embellissement** des quartiers
- La **mixité** sociale
- L'**ouverture** de ces **lieux de vie** sur le reste de la Ville
- La **création d'emplois**

• **LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

La Ville est engagée dans une politique de **lutte contre les inondations** en aménageant des bassins de rétention et en recalibrant le réseau pluvial. Elle maintiendra son effort dans ce domaine.

• **SOUTENIR L'EMPLOI**

Montpellier confirme donc cette année encore sa politique d'investissement afin de **soutenir les entreprises locales** et ainsi maintenir l'emploi régional. **114 M€** vont être investis en 2011 et viendront contribuer à l'action pour le maintien et la création **d'emplois**.

Selon le projet de loi de finances 2011, les dépenses d'investissement de l'Etat, en baisse de 12,5 %, représenteront 35 € par habitant. Dans le même temps, la Ville de Montpellier investit plus de 400 € par habitant, soit 10 fois plus.

• **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CONCILIER LA POSITION DE CAPITALE REGIONALE ET LA VIE DES QUARTIERS**

La vie économique Montpelliéraine s'organise autour des structures de proximité, de parcs d'activités gérés par l'Agglomération, d'une politique touristique tonique et d'événements qui font de Montpellier une ville très attractive.

- Les commerces de proximité :

La Ville de Montpellier conforte cette année encore son maillage en termes de grands marchés, marchés de quartiers, marchés à thèmes et de halles pour que chacun puisse **accéder facilement à un commerce** de proximité et de qualité.



Total Halles et marchés :

Dépenses de fonctionnement : **3,5 M€**

Dépenses d'investissement : **0,2 M€**

- Le développement touristique :

L'Office du tourisme est la vitrine de la Ville auprès des touristes français et étrangers. En 2011, la Ville continuera de soutenir le développement touristique de Montpellier au travers notamment **du lancement d'un audio guide** de présentation de l'architecture contemporaine de la Ville.

Subvention versée : **1,8 M€**

- Des rencontres Montpelliéraines :

La Ville renouvellera en 2011, les manifestations qui connaissent **un fort succès** auprès des Montpelliérains. D'année en année, le public est de plus en **plus nombreux** à venir participer à ces **événements culturels, artisanaux et gastronomiques** qui se déroulent tout au long de l'année comme la ZAT (Zone Artistique Temporaire) et d'autres organisés en partenariat avec l'Agglomération de Montpellier (Festival de Radio France, Montpellier danse, ...).



- **FACILITER LE DEPLACEMENT**

Outils de cohérence, le Plan Local de Déplacement a généré de premières réalisations en 2010. Certains aménagements de mise en cohérence des voiries et pistes cyclables sont nécessaires à la fluidité et à la sécurité du trafic routier dans notre cité.

Ainsi, **en réalisant en 2011 le Pont de la République** pour le franchissement du Lez dans le prolongement de la rue des Acconiers et de la future Avenue Theroigne Méricourt (quartier du futur Hôtel de Ville), la Ville permettra **l'amélioration de l'accès au quartier et ses liaisons avec les grandes voies de circulation** montpelliéraines.

3 - Montpellier une Ville qui fait le pari de la biodiversité :

La Ville de Montpellier, Ville entreprenante et cohérente mène ses actions dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les actions 2011 se déclineront selon les trois axes suivants :

- Protéger et développer le patrimoine environnemental
- Des modes de transport respectueux de l'environnement
- L'économie d'énergie et d'achats durables

• **PROTEGER ET DEVELOPPER LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL**



La Ville de Montpellier possède **un patrimoine vert exceptionnel** par la diversité de ses sites et la **richesse biologique** de sa faune et de sa flore. Depuis plus de 10 ans, elle contribue au **développement durable** de son territoire, en favorisant une politique transversale dans chacun de ses domaines de compétences. Elle veille notamment au respect de **l'équilibre entre nature et urbanisation** : par une gestion de ses espaces verts, **respectueuse de l'environnement**, la mise en place de projets environnementaux, l'exploitation d'outils pédagogiques de sensibilisation aux menaces qui pèsent sur la biodiversité ou en matière d'urbanisme, par le développement de quartiers durables.

Aujourd'hui, Montpellier offre :



- ✓ **1 134 hectares d'espaces verts publics** (parcs, jardins et bois classés) avec une augmentation d'environ 40 % par rapport à 2010, due au développement des ZAC et au Mas Nouguier connu sous le nom « d'Agriparc » devenu propriété de la Ville et par sa volonté, un lieu d'éducation à l'environnement et au patrimoine. En septembre dernier, les enfants des centres de loisirs ont participé aux vendanges et ont sillonné la vigne, comme à l'époque...

- ✓ **Un Parc Zoologique de 80 hectares.** C'est aujourd'hui l'espace vert le plus vaste de Montpellier, le lieu de promenade privilégié des montpelliérains. Avec son entrée gratuite, il offre de longues heures de promenade et permet de découvrir 90 espèces répartis sur 52 enclos. Il abrite également la réserve naturelle du Lez et la Serre Amazonienne.



- ✓ **Des jardins familiaux.** La Ville de Montpellier permet aux habitants de louer des parcelles de jardin, appelées jardins familiaux. **Devant le succès de cette opération, elle a décidé l'ouverture de 14 jardins supplémentaires en 2011 dans le quartier Port Marianne.**



Total du Budget 2011 :

Dépenses de fonctionnement : 14,7 M€

Dépenses d'investissement : 3,6 M€

- **DES MODES DE TRANSPORTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

En 2010, la Ville s'est engagée dans une vaste réflexion afin de mettre en place un **Plan Local de Déplacement** pour permettre aux Montpelliérains de mieux se déplacer dans la ville. La priorité aujourd'hui est d'accompagner **le développement des transports doux** (transports en commun, le vélo, la marche à pied, l'autopartage...) afin de **préserver l'environnement** et le bien-être de chacun.

- Un réseau de transports en commun performants

La Ville contribue au développement du **réseau de transports** par :

- ✓ Le biais du dispositif de coordination de la circulation entre le tramway et les véhicules.
- ✓ La **poursuite des aménagements** connexes au lancement de la **troisième ligne de Tramway** (3 M€ en 2011).



- La voirie et le stationnement

La Ville de Montpellier assure **le bon état et la continuité du réseau** de voirie sur le territoire communal et engage à ce titre chaque année, de nombreuses études et travaux de construction ou de requalification



En 2011, cela se traduira par :

Dépenses de fonctionnement prévues :	4,2 M€
Principales dépenses d'équipement :	10,2 M€
- Travaux divers de voirie	4,2 M€
- Aménagement connexes de la L3 Tramway	3,0 M€
- Accès au Centre Ville	1,2 M€
- Pistes cyclables	1,0 M€
- Avenue de l'Europe	0,7 M€
- Carrefour Vannières/Pagnol	0,6 M€
- Remplacement du revêtement de la Place de la Comédie	0,3 M€
- Carrefour Fontcouverte/Chasseurs	0,2 M€

• L'ECONOMIE D'ENERGIE ET L'ACHAT DURABLE

Depuis plus de vingt ans, la Ville de Montpellier poursuit une politique active pour assurer le confort dans les bâtiments communaux et pour **réduire les consommations d'énergie** : il s'agit d'une **nécessité économique et d'un impératif écologique**. Cette politique s'est traduite, entre autres, par la création d'un réseau urbain de chauffage et de climatisation.

La Ville a lancé également **une politique d'achat durable** (sacs poubelles bio, produits d'entretien verts, papier recyclé, véhicules propres GPL et électrique...). En achetant bio et éco responsable, elle participe au **respect de l'environnement** par une utilisation raisonnée des ressources naturelles, afin de les ménager à long terme.

De plus dans le cadre du Plan Climat Territorial, la Ville s'engage d'ici à 2020 sur le pari des 3 x 20 :

- Réduire de 20 % ses émissions de CO2,
- Réduire de 20 % ses factures énergétiques,
- Créer 20 % de ressources supplémentaires en énergies durables.

La Ville de Montpellier s'efforce, depuis de nombreuses années, de **maîtriser ses consommations d'énergie**. Cette politique se traduit par une **réduction des coûts en dépenses énergétiques**.

MONTPELLIER : CAPITALE DES DROITS, DES DEVOIRS ET DES POSSIBLES

1 - Montpellier : une Capitale des Droits

La Ville de Montpellier œuvre chaque année afin que le droit d'accès aux services publics soit respecté pour chaque citoyen. Les actions de la Ville portent essentiellement sur les domaines de l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées et enfin le droit à l'expression.

• MONTPELLIER, LE DROIT A UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

L'accueil des jeunes enfants dans les structures municipales **est l'une des priorités** de la Ville de Montpellier. Près de 4 000 enfants peuvent être accueillis chaque jour à Montpellier en accueil municipal ou extra-municipal. Le service Enfance **informe et oriente au quotidien les familles** montpelliéraines en recherche d'un accueil régulier ou occasionnel pour leur enfant.

Dans le cadre de sa mission Enfance, la Ville de Montpellier apporte une attention particulière à :

- **soutenir les structures** à vocation d'accueil d'enfants de la commune, le tissu associatif et les lieux d'accueil parents/enfants.
- **favoriser l'émergence de nouveaux projets** à gestion publique et privée en accord avec ses partenaires : Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général de l'Hérault
- **gérer le parc municipal** d'accueil d'enfants en établissements, accueil régulier collectif, service d'accueil régulier familial, multi-accueils, jardin d'enfants.
- **animer un travail de réflexion** sur l'enfance et nouer des partenariats sur divers thèmes liés à l'enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général de l'Hérault.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les limites de la politique nationale en faveur de l'enfance et de la famille.



	= = = = =	
	Plus de **4 000 enfants sont accueillis** tous les jours	
	ou de façon occasionnelle :	
	- Dans 16 Crèches Municipales,	
	- Dans 14 Haltes Garderies Municipales,	
	- Dans 2 Crèches Familiales Municipales,	
	- Dans 1 Jardin d'Enfants Municipal,	
	Dans 17 Crèches Associatives et Parentales	
	soutenues par la Ville	
	= = = = =	

A compter de fin Janvier 2011,
possibilité de paiement par internet
pour la Petite Enfance.



En 2011, cela se traduira par :



24,6 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 21,1 M€ pour les charges de personnel des **636 agents** du service.

Principales dépenses d'équipement :	3,4 M€
- Poursuite des travaux de la Crèche Joséphine Baker	1,9 M€
- Création d'une Crèche sur la ZAC Consul de Mer	1,4 M€
- Divers travaux dans les Crèches	0,5 M€

• **LE DROIT A LA REUSSITE EDUCATIVE**

A Montpellier, l'école est une priorité. Avec plus de 18 000 élèves accueillis dans 800 classes réparties sur 115 établissements publics, la Ville s'est fixée pour objectif de favoriser la réussite éducative.



Les **5 pôles éducatifs** du samedi matin mis en place par la Ville permettent de renforcer le dispositif de réussite éducative, en complément des heures d'études proposées le soir en fin de classe.

Les enfants participent à un véritable projet éducatif.



La Ville a par ailleurs un **devoir d'engagement** en ce qui concerne le **patrimoine scolaire** qui fait l'objet de travaux d'extension, de modernisation ou de réhabilitation afin de s'adapter à l'évolution démographique et aux nouvelles politiques éducatives.



En 2011, cela se traduira par :

38,8 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 31,8 M€ pour les charges de personnel des **1 192 agents** du service.

Principales dépenses d'équipement :	14,2 M€
- Divers travaux dans les écoles	5,5 M€
- Poursuite du Groupe Scolaire dans la ZAC Malbosc 2	5 M€
- Plan Ecole Réussite	1 M€
- Création d'un Groupe Scolaire dans le Quartier de la Lironde en structures modulaires	0,8 M€
- Création Ecole élémentaire dans le Quartier d'Ovalie	0,7 M€
- Construction d'un Groupe Scolaire dans le Quartier de la République	0,6 M€
- Construction d'un Groupe Scolaire dans la ZAC Les Grisettes	0,5 M€
- Rafraîchissement des écoles	0,1 M€

C'est dans le secteur de l'éducation que la Ville a notamment mis en œuvre sa politique d'investissement avec 14,2 M€ en 2011 contre 4,7 M€ au BP 2010. Les crédits ont donc été multipliés par trois.

- **LE DROIT A UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITE ET ACCESSIBLE**

La Cuisine Centrale Municipale, titulaire d'un agrément sanitaire européen, fabrique et livre **9000 repas par jour** dans les restaurants scolaires des écoles publiques de la ville de Montpellier. La Ville s'efforce de concevoir **des repas de qualité** pour les élèves des différents groupes scolaires en menant parallèlement différentes actions dans les écoles comme de **la prévention** sur l'obésité infantile, la conception d'un repas équilibré...



La Ville entame cet exercice 2011 avec la volonté de **caler ses tarifs**, lorsque cela est possible, sur le coût des services sans toutefois prendre le risque d'exclure quiconque des services publics.

Un effort particulier sera mené en adaptant les tarifs des services municipaux aux ressources des familles avec notamment une diminution de 2 % sur les trois premières tranches des revenus les plus faibles, aucune évolution pour les trois tranches médianes et enfin une augmentation de 1 % pour la dernière tranche, du tarif des repas délivrés dans les écoles par les Restaurants scolaires en 2011, **même si une hausse du coût des denrées et matières premières de 3 % est prévue.**

La Ville fait donc ici **acte de justice sociale en n'augmentant pas le niveau de recettes** liées aux tarifs des restaurants scolaires qui resteront **stables en 2011** par rapport à 2010.



A partir de fin janvier 2011, la Ville offrira la possibilité aux parents de payer par internet ou par serveur vocal les frais de repas et d'accueils aux restaurants Scolaires.

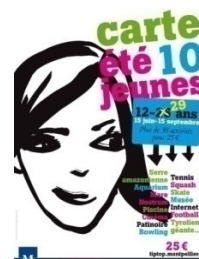
- **LE DROIT DE VIVRE PLEINEMENT SA JEUNESSE**

Depuis vingt ans, près **d'un million de jeunes** a franchi la porte de l'Espace Montpellier jeunesse, pour obtenir une info, participer à un stage pendant les vacances, bénéficier d'une bourse, profiter des loisirs de la carte été jeunes... L'Espace Montpellier jeunesse est devenu **un lieu incontournable** pour tous les jeunes montpelliérains : un espace d'information, de documentation et d'accompagnement des

projets. De nombreuses permanences sont proposées avec des partenaires autour de l'emploi de la santé, ou encore des droits.

L'espace Montpellier jeunesse est **ouvert à tous** et les dispositifs sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 29 ans. Cette extension de 25 à 29 ans a été mise en place en 2010 pour mieux **tenir compte des réalités économiques et sociales**.

En 2011, la **Carte été Jeunes** sera renouvelée. Elle permet aux jeunes Montpelliérains d'accéder à une trentaine d'activités culturelles, sportives ou de loisirs à pratiquer dans la Ville ainsi que la **Carte Montpellier Sport** qui permet aux jeunes Montpelliérains d'approcher des activités encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville, tout au long de l'année, dans plus de 50 disciplines.



La ville de Montpellier, dans le cadre de sa politique de **réussite éducative** et de **cohésion sociale**, par l'intermédiaire du service Jeunesse, proposera en 2011 le dispositif **d'Aide au Permis de Conduire** pour les Montpelliérains de 18 à 29 ans afin de **favoriser l'autonomie** et l'insertion professionnelle des jeunes. **Une aide forfaitaire** de 200 euros sera directement **versée à l'auto école**.

• **LE DROIT DE VIVRE EN TOUTE AUTONOMIE**

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de la Ville de Montpellier est une entité essentielle qui lutte contre l'exclusion. Il propose un ensemble de prestations pour **remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale**. Selon les cas, le public Montpelliérain y est **conseillé, orienté** vers les services concernés ou directement **pris en charge** pour bénéficier immédiatement de ses droits.

La Ville de Montpellier apportera en 2011 un soutien important au CCAS, en lui versant une subvention de 12 M€ qui permettra l'ouverture d'un nouveau club Age d'Or dans le quartier Près d'Arènes, des investissements sur l'établissement Laroque et un projet de rénovation sur quatre ans des établissements Belorgeot et Carriera.

En 2010, le CCAS a obtenu le prix du Pôle Excellence Territoriale pour les ateliers proposés dans les établissements.

- **MONTPELLIER, LE DROIT A UNE SANTE DE QUALITE**

La Ville poursuivra sa politique en faveur de la Prévention et de la Santé au travers de différents acteurs, la **Maison de la Prévention et la Santé**, le **Service Communal** et la **Comédie de la Santé**.

- **MONTPELLIER LE DROIT A LA PAROLE**

La Ville sait qu'elle doit être attentive, **à l'écoute de ses habitants**. Afin de tisser des liens avec ses citoyens, elle favorise **le débat citoyen et l'implication de chacun** en créant des instances de concertation.

- La Parole aux jeunes



Il est nécessaire de créer pour les jeunes qui représentent 33 % de la population **des lieux de paroles, de débat, d'échanges d'idées et de production de projets** collectifs. A Montpellier, deux lieux de concertations leurs sont dédiés : le **Conseil Municipal des Enfants** et le **Conseil Municipal de la Jeunesse**.

- Les Conseils Consultatifs de Quartiers

L'objectif est d'échanger directement avec la population, sur ses attentes quotidiennes afin de **se donner les moyens d'agir**. Régulièrement, la Ville lance auprès des Conseils consultatifs de quartiers **des appels à projet** afin de prendre en compte **leurs avis**.



- La Maison de la Démocratie

La Maison de la démocratie est une structure **mise au service des citoyennes et citoyens** de la ville. Elle abrite **plusieurs services municipaux** à destinations des associations et des instances de concertation, acteurs centraux de la démocratie de proximité.

2 - Montpellier : le respect des Devoirs

Pour pallier à d'éventuels manques de civisme de la part de certains citoyens, la Ville de Montpellier met en œuvre des actions permettant de **rétablir et maintenir la tranquillité** des habitants et un cadre de vie paisible :

- La police municipale
- Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Montpellier Ville propre
- L'animal en ville

● **LA POLICE MUNICIPALE : UN SERVICE PUBLIC DYNAMIQUE**

La Police Municipale est chargée **d'assurer la sûreté et la tranquillité** des Montpelliérains par ses **missions de prévention**, de contrôle et de médiation.

Ses activités recouvrent notamment des actions en faveur de la prévention telles que :

- Un **rapprochement avec la population**, une présence sécurisante dans les quartiers, une écoute, un dialogue.
- La **sécurité des enfants** aux abords des écoles.
- La **lutte** contre le bruit.
- L'**exécution des arrêtés** pris par le maire.
- Le **contrôle** et la réglementation de la circulation et du stationnement.
- Le **respect** du code de la route.
- Le **Dépistage** pour alcoolémie.



En 2011, cela se traduira par :

Dépenses de fonctionnement prévues : **8,1 M€**
Dont 7,5 M€ pour les **234 agents** (policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique).

Principales dépenses d'équipement : **0,3 M€**
- Installation de vidéo surveillance 0,2 M€
- Diverses études 0,1 M€

- **LE CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Pour mettre en œuvre ses actions, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) associe l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de la sécurité : Police Nationale, Police Municipale, TAM, SNCF, CCI, bailleurs, Education Nationale, Associations, Service de la Justice...

Depuis 2007, la Ville a obtenu **d'excellents résultats** suite à la mise en place de cette structure puisque l'on observe une **baisse de 15% des faits délictueux et une diminution de 31% sur les violences urbaines**.

- **MONTPELLIER VILLE PROPRE**

La Ville de Montpellier a mis en place depuis plusieurs années une politique globale de **nettoisement tags** sur l'espace public.

Ce budget 2011, confirmera ses efforts dans ce domaine.

- Le Nettoyement des Voies

En 2011, la Ville a décidé de lancer une nouvelle tranche **d'enterrement des conteneurs** qui consiste à loger sous la chaussée de la voie publique les conteneurs de résidus qui sont actuellement en surface, apportant ainsi des solutions à l'urbanisme environnemental, en particulier aux nouvelles technologies de collecte qui permettent un moindre impact urbanistique et l'optimisation des méthodes de collecte.



En 2011, cela se traduira par :

Dépenses de fonctionnement prévues :	17,8 M€
Principales dépenses d'équipement :	0,3 M€
Pour l'enterrement des conteneurs de collecte des déchets ménagers.	

- La lutte contre les Tags



Avant



Après

En 2011, ce seront **1,2 M€** qui permettront de **lutter contre les graffitis** sur les portes, volets et devantures.

• **L'ANIMAL EN VILLE**

La politique de gestion de l'animal de la Ville de Montpellier a été mise en place en 2002 à travers la commission « **Animal en Ville** ». Elle vise à **harmoniser la cohabitation** entre les Montpelliérains et **les animaux de compagnie**. Sans stigmatisation aucune et avec le souci de responsabiliser chacun, la Ville de Montpellier espère convaincre que **le respect de l'espace public** est indispensable à la bonne **intégration des animaux** en ville. Garantir la place et le bien-être de l'animal de compagnie dans le **respect des exigences de propreté**, préserver la vie sauvage, informer sur les moyens de se prémunir contre les désagréments, autant d'objectifs que la Ville de Montpellier s'est fixée afin que **la cohabitation** entre les hommes et les animaux soient des **plus paisibles**.

3 - Montpellier : une Capitale des Possibles

Proximité avec le citoyen, prise en compte de ses droits et de ses devoirs constituent le socle du *Vivre ensemble*.

Au-delà, l'équipe municipale souhaite faire de Montpellier une ville d'innovations, de rencontres, d'événements, de challenges. Bref, une ville où chacun puisse rechercher les ingrédients de son bonheur en lui proposant mille et une possibilités :

- La culture
- Le sport
- Les Maisons pour Tous
- Les structures associatives

• **CULTURE : MONTPELLIER ZONE CULTURELLE INNOVANTE**

La salle de cinéma Nestor-Burma ouvrira en février 2011

Un **cinquième cinéma de quartier** va renaître à Celleneuve. Il ouvrira ses portes **en février 2011**. L'originalité du projet : donner à cet équipement une spécificité jeune public forte. L'objectif reste de faire de Nestor-Burma **un vrai cinéma de quartier**, en programmant des films grand public d'une part et art et essai d'autre part. Pour la Ville, cela relève aussi de son action **contre la fermeture des petits commerces et du maintien de la vie culturelle** dans les quartiers. Le site sera équipé de la technologie numérique. Le cinéma Nestor-Burma proposera une salle de 111 places.

Coût de l'aménagement : 0,8 M€

Montpellier conjugue manifestations de retentissement international avec **une vie culturelle quotidienne variée** et souhaite rester un pôle de création artistique. **Ville de culture**, Montpellier propose tout au long de l'année de **nombreuses manifestations** : la Comédie du Livre, le Corum des Peintres et des Photographes, les Festivals, des expositions, la Fête de la Musique, le Printemps des Poètes...



Depuis 2009, la Ville de Montpellier propose l'**Agora des Savoirs** issu de l'engagement de la Ville de contribuer à la **diffusion des savoirs** et des connaissances culturelles, scientifiques et techniques.

En 2010, un nouvel évènement a également vu le jour avec un franc succès : la **ZAT** (Zone Artistique Temporaire), **des spectacles gratuits** qui permettent d'offrir aux Montpelliérains des formes artistiques qui se déploient dans l'espace public. 2011 sera marquée par le déploiement des ZAT.



Le patrimoine n'est pas oublié, la Ville de Montpellier propose notamment **un parcours muséographique** inédit permettant de découvrir l'histoire de la ville à travers la visite de trois musées aménagés dans trois lieux historiques, remarquables et singuliers : le Musée de l'histoire de Montpellier, le Musée du Vieux Montpellier, le Musée de la Pharmacie.

La Ville achèvera en 2011, les travaux d'aménagement de **La Panacée**, un **lieu de création** dans le domaine **des arts visuel**. Ce sera un lieu attractif, un lieu de ressources dans une Ville qui fait de la culture une priorité, un lieu ambitieux pour accompagner des artistes mais aussi un lieu d'excellence pour offrir aux étudiants résidents des conditions uniques d'accompagnement de leurs recherches et projets en lien avec l'art et la culture.





Dans le cadre de l'acquisition de la salle de concert « **le Rockstore** » la Ville de Montpellier réalise des travaux dans le domaine de l'acoustique. Ce lieu culte du rock et de la nuit montpelliéraine dont la façade classée est percutée par une cadillac a accueilli plus de **3 000 concerts** depuis 1986.



En 2011, cela se traduira par :

Dépenses de fonctionnement prévues :	5,7 M€
Dont 2,5 M€ qui sont consacrés aux 66 agents de la Direction des Affaires Culturelles et des Archives Municipales.	
Principales dépenses d'équipement :	1,9 M€
- Poursuite des travaux sur la Panacée,	
- Réalisation de travaux dans le domaine de l'acoustique de la salle de concert « Le Rockstore »,	
Subventions	2,03 M€

• **MONTPELLIER UNE VILLE SPORTIVE**

Pratiquer une activité sportive, adhérer à un club, pour la compétition ou les loisirs, **c'est développer ses facultés physiques et son esprit d'équipe**. C'est aller à la rencontre des autres, apprendre à les connaître, à mieux vivre avec eux.

Le sport est en effet un des vecteurs importants de **l'intégration sociale** et de l'accomplissement des individus dans notre société.

C'est pour cela que la Ville de Montpellier a mis en place dans le cadre de Sport pour tous, un programme permettant à chacun quel que soit son âge, de **pratiquer l'activité de son choix** entourée de plusieurs centaines d'associations sportives, dont les plus renommées évoluent chaque année dans l'élite du sport français et européen.



En 2011, le tarif de la **Carte Montpellier Sport** sera **maintenu**, permettant aux jeunes Montpelliérains d'accéder aux activités encadrées par des éducateurs de la Ville, dans plus de 50 disciplines.

1^{ER} Marathon de Montpellier

Après 23 ans d'absence d'un marathon à **Montpellier**, cet important événement sportif a été réinitié le 17 octobre 2010. Au départ sur l'Esplanade, la Ville ainsi que les organisateurs du MAM pouvaient déjà mesurer **le succès** de leur nouveau « marathon populaire ». Ce premier marathon **a fait exploser toutes les prévisions** devant ce record de participation. Il sera reconduit en 2011.



Montpellier – Sport solidaire

La Ville met à la disposition des associations, des écoles et des clubs 235 structures et équipements sportifs :

- 44 Plateaux sportifs,
- 38 Terrains de tennis,
- 33 Terrains de football,
- 29 Boulodromes,
- 19 Gymnases,
- 18 Salles de Sports,
- 16 Terrains multisports,
- 8 Plaines de jeux et mini-foot,
- 4 Bases nautiques et de pleine nature.
- 6 Terrains de rugby,
- 3 Parcours de Course d'Oriente,
- 5 Murs d'escalade,
- 1 Salle d'escalade
- 3 Pistes d'athlétisme,
- 2 Skate-parks,
- 2 Salles de boxe.
- 4 Bases nautiques et de pleine nature,

Dans le cadre du sport solidaire, **400 personnes bénéficiaires de minima sociaux participent à des ateliers animés gratuitement** par les éducateurs sportifs municipaux.

Dans les quartiers, plus de **12 000 enfants**, ados et jeunes adultes **participent gratuitement, pendant les vacances scolaires, à des stages d'activités physiques et sportives**, avec les associations partenaires (stages de football, de basket, stages la tête et les jambes...).



En 2011, cela se traduira par :

Dépenses de fonctionnement prévues : **9,8 M€**
Dont 5,5 M€ pour les charges de personnel des **147 agents** du service.

Principales **dépenses d'équipement** : **1,3 M€**
Divers travaux d'aménagement et de mise en conformité des gymnases et terrains.

Subventions **1,7 M€**

- **LES MAISONS POUR TOUS : CONVIVIALITE ET CITOYENNETE**

Depuis 30 ans, la Ville développe le réseau des **27 Maisons pour tous**. Situées au cœur des bassins de vie, elles œuvrent en faveur du **mieux vivre ensemble** et ainsi permettent aux acteurs de la démocratie et de la solidarité de rencontrer les Montpelliérains. Elles offrent un **espace de détente, de loisirs et de rencontres** !

La Ville pour permettre cette vie dans les quartiers y consacre chaque année **10,5 M€**. La tarification se trouvera bonifiée par la mutualisation des moyens qui sera mise en place en 2011.

- **LES ASSOCIATIONS**

L'Antigone des associations a fêté ses **30 ans** en septembre dernier. Cette manifestation citoyenne, conviviale et festive est devenue une véritable institution.



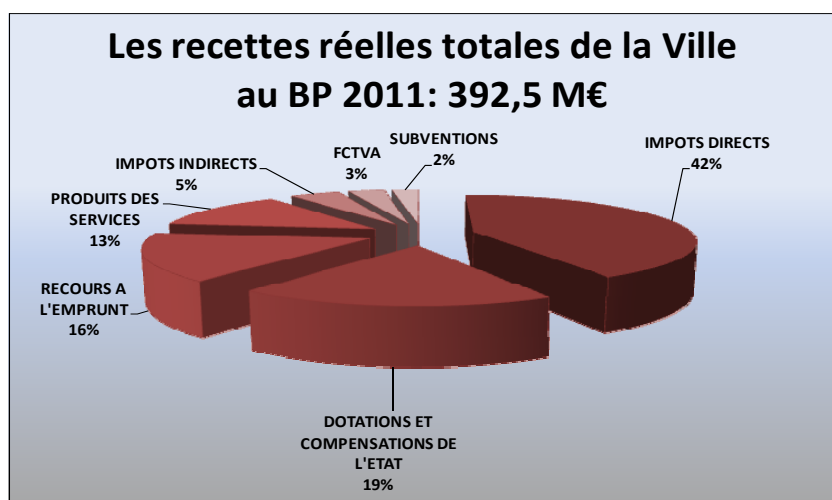
BP 2011 de la Ville de Montpellier :
une volonté de gérer efficacement les finances publiques locales

LES FONDAMENTAUX DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget 2011 s'élève à **452,3 M€**. Il se décompose de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
FONCTIONNEMENT	34,4	257,1		291,5
INVESTISSEMENT		135,2	25,4	160,6
Total général	34,4	392,3	25,4	452,1
RECETTES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
FONCTIONNEMENT		291,5		291,5
INVESTISSEMENT	34,4	100,8	25,4	160,6
Total général	34,4	392,3	25,4	452,1
BUDGET ANNEXE PARKING HOTEL DE VILLE				
DEPENSES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
EXPLOITATION		0,2		0,2
Total général		0,2		0,2
RECETTES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
EXPLOITATION		0,2		0,2
Total général	-	0,2		0,2
BUDGET TOTAL				
DEPENSES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
FONCTIONNEMENT	34,4	257,3		291,7
INVESTISSEMENT		135,2	25,4	160,6
Total général	34,4	392,5	25,4	452,3
RECETTES EN M€	ORDRE	REELLES	OPERATIONS INFRA-ANNUELLES DE DETTE	Total général
FONCTIONNEMENT		291,7		291,7
INVESTISSEMENT	34,4	100,8	25,4	160,6
Total général	34,4	392,5	25,4	452,3

LES RESSOURCES DU BUDGET PRIMITIF 2011



1- 3 lignes de force pour ce budget 2011

- 1) La stabilité de la fiscalité – confirmation du bouclier social
- 2) Un recours à l'emprunt modéré et sécurisé
- 3) Une tarification et des moyens de paiement au plus proche des usagers

① Stabilité de la fiscalité – confirmation du bouclier social

➤ **Le produit fiscal 2011** prévu dans ce budget primitif s'élève à **164,8 M€**.

La position de la Ville est claire : **malgré le fait que l'Etat rogne sur les budgets des collectivités, la Ville ne touchera pas directement ou indirectement au levier fiscal pour 2011**. C'est le respect d'un engagement auprès des Montpelliérains : ne pas pénaliser leur pouvoir d'achat.

Le budget 2011 est donc construit sur le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition :

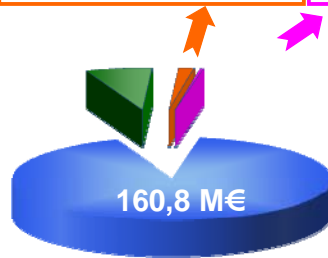
- taxe d'habitation : 22,49 %
- taxe sur le foncier bâti : 31,18 %
- taxe sur le foncier non bâti 112,71 %

➤ **La Ville confirme également en 2011 sa politique de bouclier social.**

Ainsi, le total des **exonérations bénéficiant aux catégories les plus modestes** de la population s'établira à **14,6 M€**.

TAXE D'HABITATION
le bouclier social à Montpellier en 2010 :
14,6 M€ d'exonération

ABATTEMENT GENERAL	ABATTEMENT SPECIAL	MAJORATION ABATTEMENT 3 ^{ème} ENFANT A CHARGE
11,5 M€ non prélevés	2,6 M€ non prélevés	0,5 M€ non prélevés
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Concerne 111 500 foyers montpellierains ▶ Réduit de 103 € le montant de taxe payé ▶ Ensemble des villes : 3% l'appliquent au maximum, comme la Ville de Montpellier ▶ Villes +100 000 habitants: 40% appliquent un taux inférieur (Nantes, Lille, St Etienne, Toulon, Angers...) ou n'appliquent pas cet abattement (Rennes, Limoges, Perpignan, Mulhouse, Caen, Nancy...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Concerne environ 30 000 foyers au revenu modeste ▶ Réduit de 103 € le montant de taxe payé ▶ Ensemble des villes : 4% l'ont adopté, dont la Ville de Montpellier ▶ Villes +100 000 habitants: 80% n'appliquent pas cet abattement, 2 villes l'appliquent à un taux inférieur (Tour, Caen) et 5 villes au taux maximum comme Montpellier (Paris, Mulhouse, Strasbourg, Reims, Orléans) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Concerne près de 5 300 familles nombreuses ▶ Réduit de 69 € le montant de taxe payé (pour chaque enfant à partir du 3^{ème}) ▶ Ensemble des villes : 3% l'ont majoré autant que la Ville de Montpellier ▶ Villes +100 000 habitants: 66% ne l'ont pas majoré autant que Montpellier (Marseille, Nantes, Lille, Rennes, Brest, Nîmes...) ou ne l'ont pas majoré du tout (Strasbourg, Bordeaux, Le Havre, St Etienne...)



Montant non prélevé pour l'année 2010 : 14,6 M€

Le taux de la taxe d'habitation de la Ville de Montpellier est de 22,49 %.
Mais 14,6 M€ ne sont pas prélevés : le taux réel d'imposition appliqué aux contribuables est donc de 18,49 % pour la taxe d'habitation alors que le taux moyen de la strate démographique de Montpellier soit 20,75 %.

② Un recours à l'emprunt modéré et sécurisé

Le recours à l'emprunt pour l'année 2011, qui s'élève à **64,2 M€**, respecte l'engagement pris lors du Débat d'Orientation Budgétaire : il est **plafonné à 56% des dépenses d'équipement** (l'objectif était de plafonner à 60%).

Rappelons **qu'aucun produit structuré** n'émerge dans l'encours de la dette de la Ville de Montpellier, conformément au règlement intérieur adopté en 2009 qui accroît le droit à l'information des Conseillers municipaux sur les risques liés à la contraction de ce type d'emprunt et selon lequel le recours de la Ville de Montpellier à de tels produits est limité dans le temps et en volume.

Montpellier est la première et la seule grande ville française à avoir défini une position volontariste quant à cette problématique, position qui est confirmée pour 2011.

2- Les ressources externes du budget

Les ressources externes du budget seront extrêmement contraintes pour 2011.

• DOTATIONS ET COMPENSATIONS

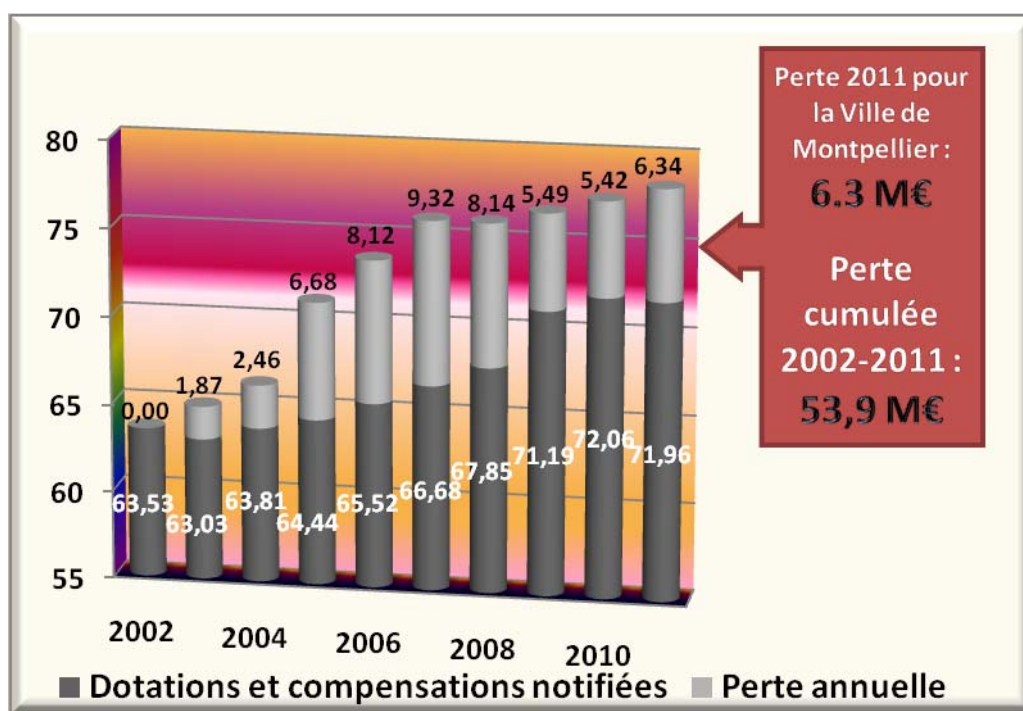
Le cadre général de l'évolution des dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités locales a été modifié de façon importante en 2010.

En résumé et à l'exception du Fonds de Compensation pour la TVA, l'Etat figeant l'enveloppe allouée aux collectivités, les **gains des uns seront financés par les pertes des autres**. Du fait de l'évolution de sa population : les dotations à Montpellier devraient être stables en valeur absolue donc en baisse, inflation comprise de 1,5 %.

A ce jour, la prévision du montant de **Dotations Global de Fonctionnement pour 2011** à Montpellier s'élève à **51,2 M€** soit une **évolution de 0% par rapport à 2010**.

Si ces dernières avaient vu leur évolution indexée sur l'évolution de la population et de l'inflation depuis 2002, la **perte de dotations et compensations versées par l'Etat en 2011 à la Ville de Montpellier se serait approchée de 6,3 M€**. Depuis 2002, la **perte totale cumulée concernant les dotations s'élève à 53,9 M€**.

Evolution des Dotations de l'Etat de 2002 à 2011 (en M€)



Concernant l'évolution de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**, le montant prévu au niveau national augmente de 77 M€ en 2011 soit +6,2%.

Néanmoins, pour 2011, le montant prévu pour **Montpellier est de 9,2 M€ soit +0%** par rapport à 2010. En effet, **Montpellier ne fait plus partie des 250 communes les plus défavorisée** depuis 2010 et à ce titre **ne bénéficiera pas de l'augmentation de DSU** prévue dans le Projet de Loi de Finances pour 2011.

• **LES PRODUITS DES SERVICES ET LES SUBVENTIONS RECUES**

Ils s'élèvent à **47,5 M€** et représentent 13% des recettes réelles. Ils comprennent notamment :

- 9,9 M€ de redevances d'occupation du domaine public et loyers
- 3 M€ de redevance versée par les fermiers
- 3,1 M€ de participations des familles pour les services d'accueil dans les crèches et les restaurants scolaires
- 9,5 M€ de participation de la Caisse des Allocations Familiales
- 8,5 M€ de remboursement des avances consenties dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM.
- Les autres subventions reçues s'établissent à 3,9 M€.

• **LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA**

Le montant du FCTVA prévu au futur budget 2011 est estimé à **12,5 M€**. Cette somme porte sur les investissements 2010. Il est à noter que ce fonds n'est pas une dotation de l'Etat mais un reversement d'un montant dû par l'Etat aux collectivités locales.

• **LE PRODUIT DES CESSIONS**

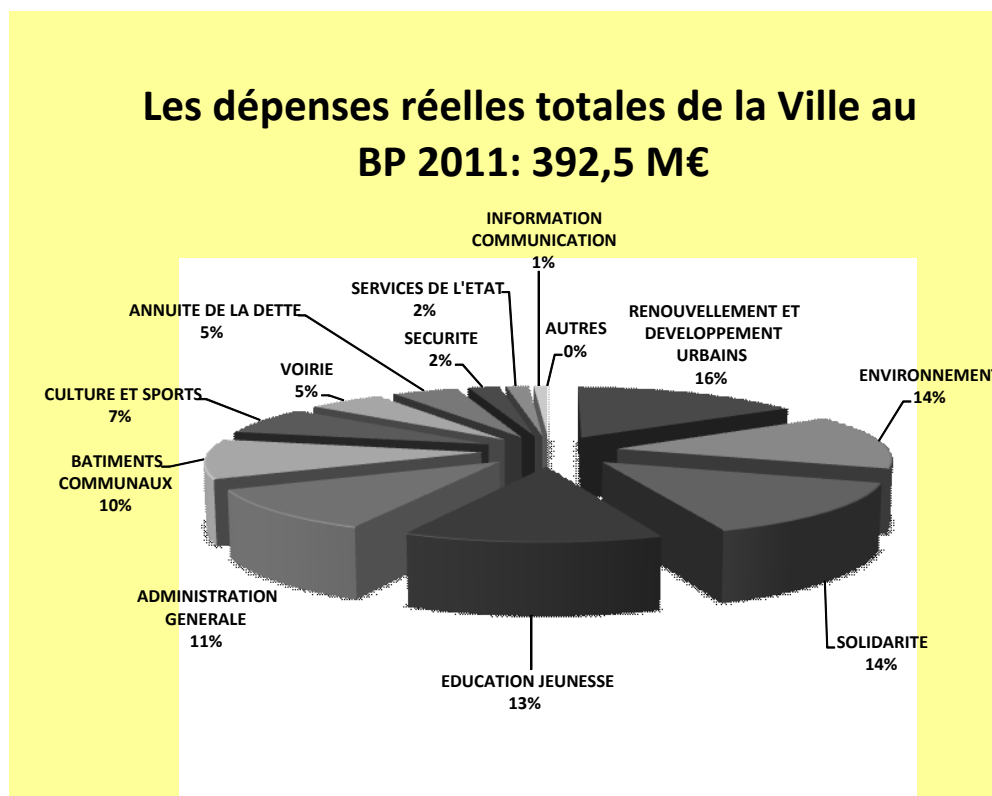
Le produit des cessions s'élèvera à **3,4 M€**. Ce montant résulte de l'action foncière de la Ville et de la mise en œuvre d'une politique de gestion active du patrimoine.

• **LA DOTATION AUX AMENDES DE POLICE**

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière fait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales, correspondant au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire. Pour 2011, cette dotation s'élèvera pour Montpellier à **5,2 M€** soit **une baisse de 8,7%** par rapport au Budget Primitif 2010.

LES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2011 : PRIORITE AUX DEPENSES DIRECTEMENT CREATRICES D'EMPLOIS

Les dépenses réelles totales de la Ville s'élèvent à 392,5 M€ et se décomposent comme suit :



Le choix est fait de **maîtriser les dépenses de fonctionnement**, tout en ayant pour objectif de **maintenir le service public et le soutien au secteur associatif**.

1 – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

Le total des dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2011 s'élève à **257,3 M€**, soit une **évolution de 2 % par rapport à 2010**. Cette évolution vient confirmer l'engagement de la Ville : + de services malgré 0% d'augmentation de la fiscalité et 0% d'augmentation des dotations de l'Etat.

• CHARGES A CARACTERE GENERAL

A hauteur de **72,2 M€**, les charges à caractère général ont été **prévues avec une évolution de -5%** des charges compressibles, mais aussi par la prise en compte d'une hausse plus que proportionnelle des prix des matières premières, fluides et denrées alimentaires.

- **DEPENSES DE PERSONNEL**

En 2011, l'**effectif municipal sera maintenu à un niveau constant** sans aucun recrutement supplémentaire. Les dépenses de personnel pour 2011 sont prévues à hauteur de **137,3 M€**, soit une évolution de 1,7% par rapport à 2010.

C'est l'évolution naturelle de la masse salariale, dans laquelle a été intégré le personnel déprécarisé en 2009 par l'équipe municipale et qui concerne à ce jour 507 agents (agents d'entretien et animateurs vacataires).

- **SUBVENTIONS**

Avec pour **2011, 29,4 M€ de subventions**, la Ville poursuit sa politique dynamique de soutien actif aux associations et partenaires de la Ville, qui représentent un vecteur majeur du lien social.

- **CHARGES FINANCIERES**

Dans la mesure où l'**encours de dette est constitué à 59 % de taux fixe** et ne comprend **aucun produit structuré**, l'évolution des taux d'intérêt est maîtrisée. En 2011, ils sont prévus à **8,1 M€**.

Au 1^{er} janvier 2011, l'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établira à **155 M€**.

Le taux moyen de la dette au 1^{er} janvier 2011 s'élève à **2,81 %**.

- **ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

L'attribution de compensation, qui retrace le montant reversé par la Ville à la Communauté d'Agglomération pour compenser le transfert de certaines charges, sera établi en 2011 à un **niveau constant par rapport à 2010**, soit à **6,1 M€**.

Représentant 62 % des habitants de l'Agglomération, la Ville de Montpellier contribue à hauteur de 60,5 % de la Cotisation Economique Territoriale (CET) perçue par la Communauté d'Agglomération soit 75 M€ perçus sur le territoire de Montpellier. Ainsi, elle participe à la dynamique de cette aire urbaine en collaboration avec l'ensemble des communes membres.

2 – Les dépenses d'investissement

En 2011, le budget d'investissement respectera ce double engagement : maîtriser la charge de la dette et préserver un niveau élevé des dépenses d'équipement afin de soutenir l'activité économique locale dans notre Ville et de faire face aux besoins des quartiers de notre ville ainsi qu'aux nouveaux besoins d'infrastructures liés à l'expansion démographique de Montpellier.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **160,6 M€** qui se répartissent de la façon suivante :

- **DEPENSES D'EQUIPEMENT**

Les **dépenses d'équipement** du budget principal s'élèveront à **114 M€**.

- **REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE**

Les charges liées au remboursement du capital de la dette sont prévues à hauteur de **9,5 M€**. En outre, **25,4 M€** sont budgétés en dépenses et en recettes pour pouvoir procéder à des opérations infra-annuelles de gestion active de la dette.

- **VERSEMENT D'AVANCES**

Dans le cadre de convention de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à lui verser des avances de trésorerie. Pour 2011, le montant de ces avances s'élève à **5,6 M€**.